The "commodification" of nature: an anthropological look at the Payment for Environmental Services (1002

Eric Sabourin

▶ **To cite this version:**

Eric Sabourin. The "commodification" of nature: an anthropological look at the Payment for Environmental Services (1002.)II CONFERENCE OF THE PROGRAMME ON ECOSYSTEM CHANGE AND SOCIETY SYMPOSIUM : "SOCIAL-ECOLOGICAL EVALUATION OF CONSERVATION AND DEVELOPMENT POLICIES: AN EMPIRICAL APPROACH (PSYMP-14), Nov 2017, Oaxaca, Mexico. hal-02545045

HAL Id: hal-02545045
https://hal.science/hal-02545045

Submitted on 16 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Programme on
Ecosystem Change and Society

PLACE-BASED TRANSDISCIPLINARY RESEARCH FOR GLOBAL SUSTAINABILITY

II CONFERENCE OF THE PROGRAMME ON ECOSYSTEM CHANGE AND SOCIETY

Oaxaca, Mexico, 7-10 November 2017

SYMPOSIUM : "SOCIAL-ECOLOGICAL EVALUATION OF CONSERVATION AND DEVELOPMENT POLICIES: AN EMPIRICAL APPROACH (PSYMP-14)"

The "commodification" of nature: an anthropological look at the Payment for Environmental Services (1002)

Eric Sabourin, CIRAD, Umar Art-Dev & University of Brasilia (eric.sabourin@cirad.fr)

Extended Abstract

The paper poses the anthropological question "What does man returns to the nature or how he takes care of the nature?"
Until the 20th century, man received goods from nature or levied them in counterpart of rituals that guaranteed the sacred and compulsory nature of the rules of management and preservation of natural resources. The extension and globalization of the merchant exchange put an end to it. Facing the inevitable and accelerated degradation of the environment, states and international organizations have been unable to set up a global regulatory environment organization. States and firms only agree on policies of commodification of nature that quickly become carbon market, compensation fund for pollution in the USA and their financialization.

There is also a "commodification" of nature through certain forms of payment programs for environmental services (paying landowners and producers for services rendered by nature). Faced with the drifts of speculation in the carbon or biodiversity markets what kind of anti-utilitarian policy alternatives can be proposed?

I propose to extend the hypothesis of Ostrom - about management of the common resources by the collective of farmers (peasants, fishermen, foresters) on the basis of practices of gift and reciprocity - to an hypothesis on the production of local public goods by groups or associations of rural people. The paper has two parts: 1) a theoretical return about reciprocity between man and nature 2) an analysis of the commodification of nature through green economy and payment for environmental services policies.

Key words : Nature preservation, Reciprocity; market exchange; Payment for Ecosystem Services;

Résumé : Jusqu'au XX siècle l'homme recevait de la nature ou prélevait en contrepartie de rituels qui garantissaient le caractère sacré et obligatoire des règles de gestion et préservation des ressources naturelles. L'extension et globalisation de l'échange marchand y ont mis fin. On assiste à la marchandisation de la nature ou de ses "services" via les programmes de paiement pour services environnementaux ou la compensation financière d'externalités produites par la nature. Face aux dérives de la spéculation et titrisation sur le marché du carbone ou de la biodiversité, quelles alternatives politiques anti-utilitaristes peut-on opposer?

Mots-clefs : Préservation de la nature ; réciprocité ; échange marchand ; Paiement pour Services Ecosystémiques

Introduction

Dans l'axe des perspectives anti-utilitaristes par rapport à l'usage de la nature, l'article pose la question anthropologique complémentaire à "que donne la nature ?" à savoir que lui rend l'homme en retour ou comment prend-il soin de la nature (Mauss, 1923 ; Descola, 2005).
Jusqu'au XX siècle l'homme recevait de la nature ou prélevait en contrepartie de rituels qui garantissaient le caractère sacré et obligatoire des règles de gestion et préservation des ressources naturelles (Hocart, 2005 ; Scubla, 1985). L'extension et globalisation de l'échange marchand y ont mis fin (Caillé, 2009). Face au constat de dégradation inéluctable et accélérée de l'environnement les états et organisations internationales ont été incapables de mettre en place une organisation régulatrice mondiale de l'environnement. Les états et les firmes ne s'accordent que sur des politiques de marchandisation de la nature qui deviennent vite spéculatives (marché du carbone, fonds de compensation pour la pollution aux USA et leur financiarisation). On assiste à la « commodification » de la nature via les programmes de paiement pour services environnementaux (on paye des propriétaires et producteurs pour les services rendus par la nature). Face aux dérives de la spéculation et titrisation sur le marché du carbone, quelles alternatives politiques anti-utilitaristes peut-on opposer?
Je propose de prolonger l'hypothèse d'Ostrom (2005) de gestion des ressources communes par les collectifs d'agriculteurs (pêcheurs, forestiers) sur la base de pratiques de don et de réciprocité, à celle de la production de biens publics locaux par des groupes ou collectifs de ruraux (Sabourin, 2007, 2008, 2010).

L'article compte deux parties : un retour sur la réciprocité homme/nature et sa destruction ; une analyse de la marchandisation de la nature via les politiques d'économie verte et de paiement pour services environnementaux. Les conclusions portent sur les perspectives alternatives.

La réciprocité Homme/Nature

Au commencement était le rite

Comment expliquer que la nature ait pu être globalement conservée jusqu'au 20em siècle ? Les rituels garantissaient le respect de règles d'usage qui ont permis la préservation des ressources naturelles de générations en générations depuis les débuts de l'agriculture au Néolithique jusqu'à la moitié du XXème siècle, en dépit de progrès technologiques constants même si plus ou moins maitrisés.
Lucien Scubla (1985) traite des fondements rituels de la réciprocité à partir des travaux de Hocart (1973 ; 2005). Le recours au rituel envers les dieux et les génies impose aux communautés et sociétés le respect de règles et d'obligations qui permettent de maintenir des relations de réciprocité entre les hommes, et en particulier les règles de gestion et préservation des ressources naturelles.

> *…dans tous les peuples et dans toutes les ethnies c'est avant tout le rituel qui maintient l'unité du groupe et soutient la structure sociale* (Scubla, 1985 : 26).

Scubla (1985 :30) propose avec Hocart, de *voir dans les services rituels que les hommes se rendent réciproquement le premier ciment des sociétés humaines, sinon le fondement ultime de la cohésion sociale*. Il suffit de *mettre l'accent dans les religions sur le sacrement plutôt que sur le culte, sur le service rendu à l'homme, plutôt que l'hommage rendu au Dieu.*
La clé de l'explication est que *le rituel n'est pas le fruit de la collaboration des hommes mais c'est lui qui oblige les hommes à collaborer et à échanger des services réciproques.*

Le rituel, sur le plan symbolique est source de vie, mais nul ne peut l'accomplir tout seul ou encore pour lui-même, enfin seul est sacré ce qui a été consacré par un rite.
L'exigence du rituel conduit donc à la collaboration entre au moins deux ou trois sujets, c'est-à-dire à l'alliance et à la relation de réciprocité intergénérationnelle que Scubla appelle *asymétrique*.
Scubla montre le caractère ternaire de l'échange du point de vue anthropologique et mobilise une somme de références indiquant toutes la nécessité d'un tiers dans les « opérations d'échange » afin d'en garantir la possibilité, l'existence, mais surtout la justice, ou l'équité dans la satisfaction des deux parties. Ce tiers peut être réel, physique ou bien symbolique, mais il n'est pas posé comme inclus, comme immanent à la relation. Il rappelle que si Mauss a présenté le don comme forme archaïque de l'échange, il ne fait pas pour autant de l'échange la vérité du don comme Lévi-Strauss. Pour Mauss, le don est premier et correspond à un transfert unilatéral (qui appelle à un retour) alors que l'échange est une opération bilatérale (Scubla, 1985 : 23). Il sort la notion de réciprocité de l'impasse de la relation symétrique entre don et contre-don en formulant la primauté de la structure ternaire qu'il identifie dans la

théorie du *hau* Maori. Le hau correspond à l'introduction d'un tiers d'une tierce personne, pour expliquer les rapports entre les deux premières (idem : 24), précisément pour assoir le caractère ternaire de la relation des dons unilatéraux irréductible au caractère binaire de l'échange[1].

Convaincu du caractère ternaire du principe de réciprocité, Scubla explique le rôle du *mana* (l'esprit du Don selon Mauss, 1924) comme représentation rituelle. Selon Hocart, le *mana* ne se transmet que par le rituel (Scubla, 1985 : 35).
De fait, même si les nombreuses observations avancées sont justes, la démonstration reste circulaire. Elle explique la structure ternaire faisant intervenir le *mana* (ou d'autres rites), mais elle n'explique pas en quoi la structure de réciprocité ternaire produit le symbole ou la valeur, puisque celui-ci la précède.
Cette relation ternaire entre génération constitue précisément une des structures élémentaires de la réciprocité (Temple, 1998) qui a permis de préserver les ressources naturelles d'une génération à l'autre, en fonction du souci éthique mais également « vital », de garantir la satisfaction des besoins des générations futures, une des expressions du « tiers inclus » proposé par Temple et Chabal (1995).

Gestion partagée et transmission des ressources : deux structures de réciprocité

La théorie de la réciprocité (Mauss, 1923 ; Lévi-Strauss, 1949 ; Polanyi, 1957 ; Temple, 1997, 2003) propose une réflexion sur l'origine des valeurs affectives et éthiques et donc sur la formation de la valeur dans les relations et prestations entre les hommes. Elle introduit également une approche socio-anthropologique de la spécificité du rapport entre l'homme et la nature. Cette théorie invite à prendre en compte, la coexistence, le plus souvent dialectique, de deux grands principes économiques et sociaux : le principe d'échange et le principe de réciprocité et non pas de restreindre les relations entre les hommes au seul postulat de l'échange « intéressé », comme le préconise l'économie politique ou symbolique, ou comme l'ont souvent retenu l'anthropologie (Lévi-Strauss, 1949) et la sociologie (Baudrillard, 1976 ; Bourdieu, 1977).

Le principe d'échange est essentiellement motivé par des intérêts matériels et instrumentaux et régulé par la concurrence pour l'appropriation et l'accumulation…On sait depuis Marx comment il conduit à l'exploitation de l'homme par l'homme via l'aliénation du travail humain sous forme de marchandise et à l'exploitation illimitée de la nature (Polanyi 1944 ; Heynen & Robbins, 2006).

[1] Cette hypothèse sera prolongée par Temple et Chabal (1995) avec la proposition d'existence d'un « tiers inclus » dans toute relation de réciprocité.

Le principe de réciprocité, même s'il concerne également des prestations économiques est surtout motivé par la création et l'entretien du lien social. Il est régulé par la reconnaissance de l'autre à travers la préoccupation de la satisfaction de ses besoins d'existence. Cette logique de réciprocité consiste à prendre en compte les besoins de l'autre, mais sans excès, pour ne pas trop l'obliger et le dominer, selon une logique du juste milieu (la *médieté* d'Aristote). Cet équilibre « juste » est également vérifié dans la relation homme nature. Les chasseurs et pêcheurs respectaient les règles de reproduction des animaux et demandaient l'autorisation à la mère nature de prélever leurs moyens de subsistance (Descola, 2005).
La logique de réciprocité est également au cœur de la production agricole, de la gestion des ressources naturelles et des sociétés d'agriculteurs, éleveurs, pécheurs, forestiers, etc. Le moteur de la production agricole n'a pas toujours été (et n'est toujours pas uniquement) la recherche du profit au travers de l'échange marchand à des fins d'accumulation privée. La production peut être motivée par l'autoconsommation de la famille, l'intra-consommation de l'unité de production, mais également par le souci de l'autre au travers de la redistribution de ressources ou de produits. Cette redistribution par complémentarité entre les producteurs est à la base des marchés (au sens premier des lieux de marchés) et des équivalents entre produits ou bien entre produits et services (agriculteurs, pécheurs et artisans, tisserands ou forgerons) souvent abusivement qualifiés de troc et réduits à une relation d'échange (Polanyi & Arensberg, 1975 ; Temple, 2003).

Cette approche permet de poser l'hypothèse d'une spécificité de la relation agriculteur/nature qui peut être examinée à l'aune du couple échange /réciprocité.
Le rapport au vivant et la relation agriculteur/nature peut donc être également rapportée à la notion de *service écologique* ou *environnemental*, que l'on considère que ce service soit directement fourni par la nature (*services éco-systémiques*) ou bien par l'intermédiaire de l'agriculteur (*services agro-environnementaux*).
La relation agriculteur (homme) /nature (milieu vivant) se manifeste encore aujourd'hui par la récurrence de trois structures élémentaires de réciprocité : a. une relation binaire *d'interdépendance* (face à face) entre l'agriculteur et la terre/milieu vivant ; b. une relation binaire de *partage* de parcelles de cette terre et de ressource (limitées) avec d'autres êtres vivants : plantes, animaux et bien sûr autres humains producteurs, usagers ou consommateurs de la terre et de ses ressources, c. une relation ternaire de *transmission du patrimoine naturel* aux générations futures et les normes de préservation ou valorisation de ce patrimoine

Ces relations de réciprocité et la perception de leur prégnance, contribuent-elle comme le propose la théorie de la réciprocité à engendrer des sentiments et/ou des valeurs éthiques spécifiques en plus des productions matérielles ? Les agriculteurs que j'ai interrogés depuis 30 ans m'ont le plus souvent apporté des exemples concrets à cette hypothèse. On trouve bien la proximité/affectivité, l'amour de la terre ou des animaux et plantes dans la relation d'interdépendance ou de face à face agriculteur/nature. On retrouve de même la production

du respect, de la confiance envers les autres partenaires dans la relation de partage de ressources;
Il y a bien engendrement d'une valeur de responsabilité intergénérationnelle dans le cas de la préservation/valorisation et transmission du patrimoine naturel aux générations futures.

La marchandisation de la nature

La destruction des liens de réciprocité Homme/Nature et sa « commodification »

La fin du XXème siècle correspond à une prise de conscience globale de la dégradation de notre environnement naturel y compris de ressources non renouvelables et de la finitude des ressources naturelles, du fait de l'extension inexorable de l'économie d'échange et de la consommation de masse. Diverses stratégies de préservation de la nature ou de limites aux pollutions et aux dégradations ont été envisagées, étudiées et expérimentées.
Le paradoxe de notre société capitaliste globalisée dans son rapport à la nature (et donc à l'humanité) est à examiner dans les solutions qu'elle invente pour pallier à la déprédation des ressources naturelles et à l'extension des pollutions.

Le protocole de Kyoto a « inventé » la marchandisation de l'air en permettant aux plus grands pollueurs de racheter des droits de polluer aux pays pauvres, que de nombreux parcs nationaux deviennent des entreprises commerciales, véritables supermarchés de la nature et qu'en Europe, la protection d'un certain nombre d'espaces naturels entraîne une augmentation rapide du prix des terres, ce qui empêche de jeunes paysans de s'installer pour y pratiquer une autre agriculture. Il est paradoxal, voire consternant de constater que les seuls instruments et politiques validés au niveau global et internationalement reconnus et appliqués passent par la séparation/opposition homme-nature. Il s'agit de la création d'aires de conservation relevant de l'exclusion de l'homme et de ses activités afin de constituer des zones témoins, écomusées, en assurant leur entretien via leur mise en scène, médiatisation et marchandisation à travers le tourisme dit « vert » ou écologique (Attac, 2011).

L'éco-tourisme est essentiellement le fait de firmes capitalistes (familiales ou de grande taille) qui disposent du capital suffisant (capital financier, humain et social) pour occuper et valoriser rapidement les sites intéressants. Il ne reste que des miettes, souvent montrées comme des vitrines, au tourisme promu et géré par les communautés locales ou paysannes (Merveille, 2011).

Quand la perte exponentielle de la biodiversité et la tendance au réchauffement climatique furent scientifiquement démontrées, de nouveau, les seuls instruments et politiques promues par la Banque Mondiale et les Organisations Internationales ont été ceux de la marchandisation. Holmes (2012) montre les liens étroits entre la philanthropie corporative et

le projet néo-libéral de conservation de la nature. La philanthropie appliquée à la protection de la nature justifie le capitalisme à la fois du point de vue discursif et pratique, en particulier via la défiscalisation des fonds alloués à l'environnement. Mais il s'agit également pour les firmes de spéculer et de capitaliser commercialement en termes de marketing sur l'image de leur contribution à la défense de l'environnement. Les grandes ONG internationales dédiées à l'environnement fonctionnent sur le mode néo-libéral (IF, TNC, WWF) sont des franchises qui doivent s'autofinancer en vendant leur marque, leur label, autant que leur expertise. Merveille (2010) montre comment au Pérou ces ONG ont reçu des fonds de firmes privées pour créer des réserves forestières privées en Amazonie péruvienne. La carte de ces réserves coïncide étrangement avec la carte élaborée par le DEA des zones clandestines de fabrication de cocaïne

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Suite à la publication du rapport de la réunion du Millenium Ecosystem Asessment (MEA, 2003) la promotion des services environnementaux a connu un développement rapide et peu contesté, surtout dans les pays du Sud (Constanza et al, 1997 ; Wunder et al, 2008)
Le concept de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) correspond à une transaction volontaire dans laquelle un service environnemental défini ou un usage du sol qui permette de l'assurer est rémunéré par un acheteur à un fournisseur, à la condition que celui-ci assure le dit service qui peut être de rétention ou capture de carbone, conservation de la biodiversité, conservations de services hydriques, conservation de paysages (Pagiola et al, 2005)[2]

Un micro-organisme, un insecte, une forêt… Combien ça coûte ? interroge Bernard Chevassus-au-Louis (2009) dans un rapport qui propose d'attribuer en France une valeur monétaire de référence aux services rendus à la société par la nature[3]. *Il s'agit de produire une valeur de référence, permettant d'anticiper la perte économique d'une biodiversité à laquelle on ne prête pas attention…* par exemple *lorsque l'on construit une usine à la place d'une forêt, on perd une capacité à fixer le CO2. Il faut pouvoir mesurer ce qui est le plus rentable pour la société* (Chevassus-au-Louis, 2009).

Or ces instruments vont dans le sens de la destruction des pratiques de gestion des ressources communes fondées sur l'entraide et la coopération (réciprocité) et d'une irréversible marchandisation de la nature (Mc Cauley, 2006).

[2] Il s'agit d'une part du paiement aux forestiers et aux agriculteurs pour les services éco-systémiques et environnementaux fournis gratuitement par la nature. On comprendra vite que c'est le moyen le plus sûr de conduire à la fin de ces pratiques le jour (prochain) où aucune rémunération ne parviendra plus à l'agriculteur, combien même ces pratiques soient vitales pour la qualité de sa production ou pour celle de ses enfants.

[3] La forêt française a été évaluée à 970 euros par hectare et par an : 75 euros par hectare et par an pour le rendement lié au bois, 115 euros pour la capture du dioxyde de carbone, entre 55 et 69 euros pour la chasse. Ces calculs évalueront également plus efficacement le montant des indemnisations à réaliser à la suite d'une catastrophe naturelle (Cohignac, 2009)

Au nom de l'efficacité (surfaces importantes) et de la réduction des couts de transaction, ils bénéficient en premier lieu aux grands propriétaires forestier ou terriens et non pas aux petits producteurs. Les grands producteurs sont toujours les premier a avoir accès à l'information et aux moyens de mise en conformité pour bénéficier de ces instruments.
On fait donc appel aux fonds (de plus en plus rares) de l'aide internationale au développement (principalement des pays du nord) qui par souci d'efficacité et pour limiter les couts de transactions sont le plus souvent investis sur les surfaces forestières ou agricoles les plus vastes et faciles à identifier, détenues par de grands propriétaires qui peuvent ainsi capter une nouvelle rente dont ils n'avaient pas exactement besoin. C'est le cas principalement des programmes de REDD (Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts) et de paiement pour le non déboisement.

L'approche des PSE a été pensée et mise en œuvre en fonction d'objectifs environnementaux et non pas d'objectif de réduction de la pauvreté et des inégalités. Diverses propositions mettent en avant l'argument que les PSE peuvent avoir un impact positif en termes de réduction de la pauvreté (Corbera et al, 2007 ; Pagiola et al, 2005). Deux alternatives sont retenues. Il s'agirait, d'une part, d'effectuer des paiements aux pauvres qui assurent des taches de gestion des ressources naturelles et d'autre part d''encourager les pratiques d'agriculture durable. L'étendue de l'impact des PSE sur la pauvreté dépend du nombre potentiel de bénéficiaires pauvres, de la capacité de ces pauvres à participer de tels mécanismes et des montants payés. Les obstacles identifiés résident dans l'insécurité des droits de propriété fonciers ou quand le mécanisme de PSE encourage des pratiques extensives ou moins intensives en travail (Pagiola et al, 2005).

Cependant, dans la plupart des cas il est trop tôt pour parvenir à obtenir des résultats probants en termes d'impacts des PSE sur la pauvreté. Quand l'implantation est assez ancienne, comme au Costa Rica, une analyse rétrospective de leur impact en matière de pauvreté a été possible (Ortiz Malavasi, 2003) Dans tous les cas, celle-ci n'a pu être vérifiée que si cet objectif était pris en compte dès la phase de conception du programme soit pour offrir des éléments complémentaires de synergie, soit pour réduire les effets des obstacles potentiels.

Mac Affee (2012) dénonce la double contradiction de la logique des marchés de services environnementaux : mercantiliser deux fois l'exploitation de la nature (par la vente de la production et par la vente de SE de type REDD) pour prétendre financer le développement durable et aider les pauvres est insoutenable : a) Il existe une contradiction inévitable entre la conservation de la nature et l'aide productive et intégratrice aux ruraux pauvres situés principalement dans des zones aux ressources naturelles déjà fragiles et limités . b) 10 ans de projet de PSE (hydriques et REDD essentiellement) ont déplacé les subventions et crédits des pauvres vers les plus riches : les grands propriétaires terriens et forestiers sous couvert d'efficacité et de réduction des couts de transaction des de la mise en place et gestion des instruments de PSE. Liverman (2004 :735) montre comment en Amérique latine, le consensus

néolibéral autour des marchés pour services environnementaux a conduit rapidement à la dépossession et au pillage des ressources naturelles communes et publiques par privatisation et accumulation.

Marchandisation et privatisation de l'eau : le comble existe au Chili où la propriété collective d'une forêt ou de pâturages commun ne garantit aucun droit sur les eaux superficielles (rivières) ou souterraines (nappe phréatique) qui du coup peuvent être acquis par n'importe quelle firme privée. Le capitalisme néolibéral est tout sauf naturel, c'est un processus de destruction des biens communs (Heynen & Robbins, 2006).
Si encore il était possible de rémunérer collectivement ou de subventionner individuellement les milliers de petits agriculteurs ou forestiers pour qu'ils adoptent des pratiques d'élevage d'agriculture ou d'agroforesterie plus durables, ce serait un moindre mal, à supposer que les états concernés en aient les moyens. Mais le plus souvent les pays en développement ne disposent même pas des ressources publiques nécessaires à quelque appui que ce soit à leurs producteurs et encore moins à la mise en place de systèmes de régulation et au contrôle de leur application (Boisvert &Vivien, 2010, ATTAC, 2011)

Conclusions

Après avoir personnifié la « mère nature », des civilisations premières aux sociétés pastorales et paysannes qui ont survécut jusqu'à la fin du XXème siècle, les communautés humaines établirent toutes des relations de réciprocité avec la nature. Les contre-dons matériels ou symboliques étaient ritualisés et le caractère à la fois sacré et obligatoire de ces rituels, est parvenu, tout au moins jusqu'à la moitié du siècle dernier, à pérenniser des règles de gestion des ressources naturelles garantissant leur préservation et leur renouvellement.

Certes quand les idéologies de sociétés hiérarchisées conduisaient à l'accumulation centralisée des richesses issues de la nature, les ressources locales s'épuisaient et des civilisations s'effondraient : Ile de Pâques, Empire Maya, etc. (Diamond, 2006).
Mais ce n'est qu'avec la généralisation de l'échange capitaliste que l'exploitation de la nature et sa déprédation ont conduit, à la dégradation puis à l'épuisement des ressources naturelles à l'échelle planétaire. Il s'agit bien d'une conséquence du mode de production, d'accumulation et de re-distribution capitaliste marchand, puisque de nos jours, en dépit d'une croissance démographique exponentielle, la production agricole et alimentaire permettrait de nourrir une fois et demi la population actuelle si elle était plus équitablement répartie (Guillou & Matheron, 2011).

Quelles alternatives proposer à l'économie verte fondée sur l'accumulation individuelle et la marchandisation de la nature ? Il s'agirait par exemple, de politiques compensatoires, d'instruments de crédit conditionné ou simplement du respect des dispositifs juridiques de

préservation des ressources naturelles comme conditions d'accès aux ressources publiques (financements, assistance technique, formation), comme c'est le cas dans l'Etat du Pará (Brésil) en matière d'agriculture amazonienne (Amazonas, 2012).

Plutôt que de rémunérer individuellement les "bonnes pratiques" nous proposons la reconnaissance et l'appui (juridique, technique, pas uniquement financier) aux dispositifs collectifs des agriculteurs fondés sur des pratiques de don et réciprocité (gestion partagées de ressources) afin de pérenniser ces pratiques et surtout les règles de gestion communes...il s'agit de remplacer les anciens rituels de don/contredon qui rendaient autrefois ces règles obligatoires, car sacrées, par des instruments d'appui "raisonnés" (Caillé et al, 2011).
Ces fonctions sont bien sur déjà assumées en partie par les agriculteurs par nécessité. En même temps, elles dépendent de structures et de règles sociales de proximité et de réciprocité construites dans le temps et qui ont déjà connu diverses adaptations. Récupérer ces fonctions signifie donc également contribuer à préserver ou à moderniser ces structures économiques de réciprocité et de redistribution (entraide, gestion partagée de ressources) et les valeurs humaines qu'elles produisent.

Bibliographie

Amazonas, M. 2012. Debates sobre las políticas de PSA en Brasil. In Taller *Instrumentos y políticas de PSA en América Latina*, Managua, UCA, 8611-2012, Red PP-AL

ATTAC 2011 La nature n'a pas de prix les méprises de l'économie verte, Paris, Attac

Baudrillard J. 1976, *L'Echange symbolique* et la mort, Paris, Gallimard, 347p

Bonnal P, Bonin M, Aznar O, 2012, Les évolutions inversées de la multifonctionnalité de l'agriculture et des services environnementaux », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], V 12 n° 3 |consulté le 04 janvier 2013. URL : http://vertigo.revues.org/12882 ; DOI : 10.4000/vertigo.12882

Caillé A . 2005 . Dé-penser l'économique. Contre le fatalisme. Paris, La Découverte Mauss

Caillé A ; Humbert M. ; Latouche S. ; Viveret P. 2011. De la convivialité. Dialogues sur la société conviviale à venir. Paris, La Découverte

Chevassus-au Louis, B., Salles J.M. ; Pujol J L, 2009. Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes, contribution à la décision publique. Paris, Centre d'analyse stratégique, la Documentation Française, 376 p

Cohignac Y. 2009. Approche économique de la biodiversité: la marchandisation de la nature ? http://www.developpementdurable.com/environnement/2009/05/A1655/approche-economique-de-la-biodiversite-la-marchandisation-de-la-nature.html

Costanza, R., R. d'Arge et al., 1997, The value of the world's ecosystem services and natural capital. Nature 387, 15 mai, 353-360.

Corbera E ; Brown K. ; Adger W. N. 2007 The equity and legitimacy of Markets for Ecosystem Services. In *Development & Change*, 38 (4) 587-613

Diamond, J. 2006 *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie* Paris, Gallimard

Descola P.2005 Par-delà Nature et Culture. Paris : Gallimard

Groupe Polanyi (ed), 2008. La multifonctionnalité de l'agriculture : une dialectique du marché et de l'identité, Versailles, Quae Editions, 360p.

Guilloux M ; Matheron G. 2011. 9 milliards d'hommes à nourrir, un défi pour demain. Paris, Ed. Bourin, société

Heynen N. ; Robbins P. 2006 The neoliberalization of nature: governance, privatization, enclosure and valuation, *Capitalism Nature Socialism* 16, 1: 5-8

Hocart, A. M., 1973. Le mythe sorcier, Payot, Paris.

Hocart, A. M. 2005. Au commencement était le rite, Paris, Mauss La Découverte

Holmes G. 2012. Biodiversity for billionaries: capitalism, conservation and the role of philanthropy in savingsellin nature. In *Development & Change* n°43 (1) : 185-203.

Liverman D 2004. Who governs, at what scale and at what price ? geography, environmental governance and the commodification of the nature. *Annals of the Association of American geographers* , 94 (4) 2004 : 734-738

McCauley, D. J., 2006, Selling out on nature. *Nature* 443, 27-28.

Mauss, M. [1923-24] 1950. "Essai sur le Don", In: Sociologie et Anthropologie, Paris, PUF, réédition 1989.

Mc Afee K. 2012. The contradictory logic if the Global Ecosystem Service Markets in *Development & Change* 43 (1) :125-131

McCauley, D. J., 2006, Selling out on nature. *Nature* 443, 27-28.

Merveille N. 2011 Déferlante d'enclosure au Pérou : une nouvelle vague d'altération du lien social et des rapports Nature/Culture Droits et cultures N° 62 , 2011/2, : 177-193

Merveille, N. 2010. Ontologías, modos de apropiación y optimización del territorio. In, *Revista Avanzada* nº5, UNMSM. Perú.

M E A. 2003. *Ecosystems and Human Well-being : A Framework for Assessment*. Washington: Island Press.

Ortiz Malavasi, E., Sage Mora, L. F.Borge Carvajal, C. 2003. Impacto del programa de pago de servicios ambientales en Costa Rica como medio de reducción de la pobreza en los medios rurales. Documento de trabajo No. 8. San José, RUTA.

Ostrom, E., 2005. Policies that Crowd out Reciprocity and Collective Action. in H Gintis, S Bowles, R Boyd & E Fehr, Moral Sentiments and Material Interests: The Foundations of Cooperation in Economic Life. Cambridge MA: MIT Press, 2005: 253-275

Pagiola S., Arcenas A., Platais G., 2005, « Can Payments for Environmental Services Help Reduce Poverty? An Exploration of the Issues and the Evidence to Date from Latin America », *World Development*, 33(2) : 237-253

Polanyi K., [1944] 1983. La grande transformation: aux origines politiques et économiques de notre temps, Gallimard, Paris, 420p.

Polanyi K, [1957] 1975. L'économie en tant que procès institutionnalisé. In Polanyi K et Arensberg. C. Les systèmes économiques dans l'Histoire et dans la Théorie, Larousse, Paris, 239-260

Sabourin E. 2012. Organisations et sociétés paysannes, une lecture par la réciprocité, Paris, ed Quae, 290p

Sabourin, E. 2010. Agri-food qualification & certification process as an interface between exchange marketing and reciprocity in ISDA International Symposium, 28 juin-1 juillet,

Sabourin E., 2008. Ressources communes et multifonctionnalité au Nordeste du Brésil Groupe Polanyi (coord), La Multifonctionnalité de l'agriculture. Une dialectique du marché et de l'identité, Paris, Quae Editions, pp 191-211, nov 2008

Sabourin E. 2007. L'entraide agricole, entre échange et réciprocité in *Revue du Mauss Semestrielle,* 30, 198-217

Scubla L., 1985. Logiques de la réciprocité. Paris, Ecole Polytechnique, Cahiers du CREA n°6, 283p.

Temple D., 1997. L'économie humaine in *La revue du MAUSS semestrielle* n°10, (1) :103-109

Temple D., 2003 Teoría de la Reciprocidad. La Paz, Bolivia: PADEP/ GTZ, Tomo I: 240p -

Temple, D ; Chabal, M. 1995. La réciprocité ou la naissance des valeurs humaine, l'Harmattan, Paris, 263p.

Wunder S., Engel S. & Pagiola S. 2008 Taking stock: a comparative analysis of payments for environmental services programs in developed and developing countries, *Ecological Economics* 65 (4), 834-852